



Centre de  
Ressources et  
d'Information  
des bénévoles

# CRIB'Infos PARIS

L'actualité de la vie associative Parisienne

[www.cribdeparis.com](http://www.cribdeparis.com)

N°29  
OCTOBRE  
NOVEMBRE  
DECEMBRE 2010

## A LA UNE

En bref

### Journée Internationale des Bénévoles

L'ONU organise depuis 1985 une journée mondiale du bénévolat, initiative qui connaît un succès croissant notamment au sein de l'Union Européenne. Depuis 2006, la France qui compte 12 à 14 millions de bénévoles, s'associe à cette démarche.

L'objectif de cette journée du 5 décembre prochain est de promouvoir l'action des bénévoles associatifs et de valoriser les initiatives prises par les associations et les communes.

Être bénévole, c'est donner de son temps, de son énergie de manière gratuite. C'est un engagement libre qui peut se concrétiser aussi bien dans le sport, la culture, que l'humanitaire, le soutien scolaire, l'alphabétisation, l'aide aux personnes âgées... Deux heures par semaine, une fois dans la vie, tous les jours, il n'y a pas de règle, chaque bénévole donne le temps qu'il veut, qu'il peut...

[En savoir plus](#)

### Lancement du chèque volontaire pour les jeunes en Service Civique

Le Groupe Chèque Déjeuner, en collaboration avec l'Agence du Service Civique présidée par Martin Hirsch, a élaboré un dispositif spécialement conçu pour les jeunes désireux d'accomplir un Service Civique : le Chèque Volontaire.

Octroyé par les organismes accueillant des volontaires, ce nouveau moyen de paiement simplifie le quotidien du bénéficiaire dans le cadre de son Service Civique en facilitant la prise en charge de sa restauration ou de son hébergement.

Le Chèque Volontaire est un titre de paiement pris en charge à 100% par l'organisme qui missionne le jeune et l'accueille dans le cadre de son Service Civique. Ce chèque accompagne le bénéficiaire tout au long de son engagement et lui apporte, ainsi que le stipule le décret du 12 mai dernier, un minimum de 100 € supplémentaires par mois, dédiés à la prise en charge des repas ou de l'hébergement, en complément de l'indemnité de 442 € versée par L'Etat.

[En savoir plus](#)

### Majoration de l'aide pour les publics en difficultés dans le cadre du service civique

Le volontaire qui s'engage dans une association dans le cadre du service public bénéficie d'une indemnité. Celle-ci peut-être majorée lorsque les difficultés de nature sociale ou financière rencontrées par la personne volontaire le justifient. Un arrêté des ministres chargés du budget et de la jeunesse fixe les critères de versement de cette majoration" (article R. 121-23 et 24 du code du service national). Le montant mensuel de cette

### Réunion d'information sur le Service Civique

Organisée par le CRIB de Paris. Elle aura lieu le 7 décembre 2010 dans les locaux de la Maison des Associations du XIIIème arrondissement de 18h30 à 20h00.

[En savoir plus](#)

### Speed Dating du Bénévolat

Cette manifestation organisée à l'occasion de la Journée Internationale des Bénévoles se déroulera le 4 décembre 2010 de 15h00 à 17h30 à la Mairie du XIIIème arrondissement de Paris.

[En savoir plus](#)

### Trophées 2010-2011 l'appel à candidatures est lancé

Pour la 3e année consécutive, les clubs de football mettant en œuvre des initiatives en matière sociale ou environnementale auront l'occasion de se distinguer en concourant aux « Trophées Philippe Séguin de la Fondation du Football ». Les candidatures doivent être envoyées avant le 29 novembre 2010.

[En savoir plus](#)

### 2ème trophée des Associations

majoration est fixé à 8,07 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique prévu par le décret du 23 décembre 1982.

L'arrêté précise les différents bénéficiaires de cette majoration : étudiant s'il est bénéficiaire d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur au titre du 5e échelon ou au-delà, bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ou à un membre d'un foyer bénéficiaire du RSA, titulaire du revenu minimum d'insertion (RMI) ou de l'allocation de parent isolé ou à un membre d'un foyer bénéficiaire de l'une ou l'autre de ces prestations.

[En savoir plus](#)

## L'ESSENTIEL SUR...

### LE SERVICE CIVIQUE

Le service civique concrétise l'engagement volontaire d'une personne au profit d'un projet d'intérêt général en France ou à l'étranger. Ce nouveau service civique dont l'entrée en vigueur remonte au 10 mai 2010 se substitue au service civil volontaire ainsi qu'à plusieurs autres dispositifs existants fondés sur le volontariat.

Le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Le service civique donne lieu au versement d'une indemnité de 442 euros prise en charge par l'Etat, plus 100 euros à la charge de l'organisme d'accueil. Il ouvre droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat à hauteur de 387 euros. Il peut être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou des personnes de droit public, en France ou à l'international.

Ce dispositif permet d'œuvrer dans les domaines de variés. Les missions s'articulent autour de neuf grandes thématiques : Culture et loisirs, Développement international et action humanitaire, Éducation pour tous, Environnement, Intervention d'urgence en cas de crise, Mémoire et citoyenneté, Santé, Solidarité, Sports.

Les organismes sans but lucratif de droit français et les personnes morales de droit public souhaitant accueillir des volontaires en Service Civique doivent être agréées par l'Agence du Service Civique. Un seul agrément est requis, délivré pour 2 ans aux vues de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à prendre en charge les volontaires. Il est délivré soit par, les Directions Départementales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale pour les structures exerçant une activité à l'échelle départementale ou l'Agence du Service Civique pour les structures exerçant une activité à vocation nationale, les unions ou fédérations d'organisme qui disposent d'au moins deux membres ayant leur siège dans des régions différentes.

L'organisme accueillant un volontaire en Service Civique doit désigner un tuteur au sein de la structure chargée d'assurer la préparation du volontaire aux missions qui lui sont confiées et de l'accompagner dans la réalisation de ses missions. Une formation civique et citoyenne est assurée au volontaire en Service Civique.

Les volontaires en Service Civique reçoivent à l'issue de leur mission une attestation, décrivant les activités exercées et les compétences acquises pendant la durée de leur engagement volontaire.

**[En savoir plus:](#)**

- <http://www.service-civique.gouv.fr/>

La Fondation EDF Diversiterre lance de la deuxième édition des Trophées des Associations. Ils récompenseront 30 associations, pour leurs actions menées dans trois domaines d'intervention : nature, solidarité, culture qui se verront attribuer un montant total de 300 000 euros. Les dossiers de candidature doivent être remis **avant le 10 décembre 2010**.  
[En savoir plus](#)

### Prix "Familles au coeur 2011"

La fondation Ronald McDONALD organise ce prix (15000 euros) qui récompensera cinq initiatives d'aide à l'enfance menées dans un domaine d'action défini permettant de soutenir la fonction parentales. Date limite d'envoi des dossiers : **31 décembre 2010**.

[En savoir plus](#)

## Publications

### Le mécénat d'entreprise en France

L'enquête de l'Admical publiée début octobre 2010 révèle que le sport est un engagement fort pour les entreprises. 48% des entreprises mécènes soutiennent le Sport.

[En savoir plus](#)

### Enquête IFOP et France Bénévolat avec le concours du Crédit Mutuel

Pour la première fois, l'enquête porte sur l'engagement des Français de 15 ans et plus qu'il soit réalisé dans une structure associative ou en dehors. 18,3 millions de Français sont bénévoles

## RENCONTRE AVEC...

*CRIB'Infos interview un bénévole, un acteur important d'une association, un partenaire sur un thème ou une question précise :*

**3 questions à Patricia COSTANTINI, Directrice Technique Nationale Adjointe à la Fédération Française d'Haltérophilie, Musculation, Force Athlétique et Culturisme, Directrice du comité d'Organisation des Championnats du Monde d'Haltérophilie de Paris 2011 (COMHPIF 2011)**



*Quand et où auront lieu les prochains Championnats du Monde d'haltérophilie ?*

Du 11 au 20 novembre 2011, Paris accueillera les Championnats du Monde d'Haltérophilie au Stade Pierre de Coubertin. Trente ans après les derniers Mondiaux organisés en France (Lille-1981), la France retrouvera les meilleurs haltérophiles planétaires à l'automne 2011 pour une prestigieuse manifestation située au cœur de sa capitale.

Durant 10 jours de compétitions, plus de 600 haltérophiles répartis en 15 catégories de poids (7 catégories féminines et 8 masculines) se disputeront les titres de champion du monde à l'arraché, l'épaulé-jeté et au total olympique (addition des 2 mouvements précédents).

*Qui peut participer à l'organisation de cet événement national ?*

Afin de satisfaire les compétiteurs, leur encadrement mais également le public accueilli et d'affirmer à nouveau la capacité organisationnelle de la France, quelque 300 bénévoles seront recrutés et impliqués dans différents secteurs (accueil, logistique, billetterie, buvette, communication, hébergement, transport, interprétariat...). Pour mener à bien cet ambitieux projet, « Paris 2011 », par l'intermédiaire de son comité d'organisation (COMHPIF 2011), va faire appel à du personnel bénévole résidant principalement à Paris et dans sa petite couronne.

La réussite de toute manifestation sportive tient en partie à l'investissement de son personnel bénévole. C'est pourquoi « Paris 2011 » vous espère très nombreux afin de faire de cette organisation l'une des plus belles de l'histoire de l'haltérophilie !

actuellement, dont près des deux tiers dans une association.

[En savoir plus](#)

### Repères sur les associations en 2010

L'étude menée par Recherches & Solidarités dresse un état des lieux du secteur associatif pour l'année 2010. On y apprend que 68 600 associations ont été créées en France en 2009-2010. En ce qui concerne l'emploi associatif, la croissance du secteur associatif est confirmée au premier semestre 2010 par rapport à 2009.

[En savoir plus](#)

### Rapport de Luc Ferry sur la représentativité du monde associatif dans le dialogue civil

Cette mission avait été confiée à l'ancien ministre à la suite de la Conférence de la vie associative en décembre 2009. Le rapport porte sur l'amélioration de la place et du rôle des associations dans le débat public, à travers notamment un dialogue civil enrichi entre les pouvoirs publics et les associations. (CESE).

[En savoir plus](#)

### Etude sur les fonds de dotation culturels

Aklea a réalisé un focus actualisé de son étude nationale « Photographie des premiers Fonds de dotation créés en France » dans le domaine culturel. 357 fonds de dotation sont parus au Journal Officiel Associations au 31/07/2010, dont 91 fonds, soit 25%, déclarent agir dans les domaines de la culture, de l'art et de la conservation du patrimoine.

*Ou doit-on faire parvenir sa candidature ?*

Les candidatures spontanées de bénévoles sont à transmettre à [contact@paris2011.com](mailto:contact@paris2011.com)  
Site de Paris 2011. Il sera possible de trouver d'avantage d'informations sur les Championnats du Monde d'Haltérophilie 2011 et le recrutement de bénévoles à partir de novembre 2010 à cette adresse [www.paris2011.com](http://www.paris2011.com)

***Devenez bénévole pour les Championnats du Monde d'Haltérophilie du 11 au 20 novembre 2011 !***

**Contact :**

[www.paris2011.com/](http://www.paris2011.com/)  
[contact@paris2011.com](mailto:contact@paris2011.com)

[Pour ne plus recevoir CRIB Infos, cliquez ici](#)

**[En savoir plus](#)**

**Relations associations entreprises : étude sur l'environnement**

L'Observatoire national des partenariats associations / entreprises, créé en 2007 par l'association Le RAMEAU est un dispositif de veille permanente des relations entre associations et entreprises. Il publie une étude dans le secteur de l'environnement

**[En savoir plus](#)**

